

Le 15 mars 1994

Monsieur E.L. Blois
Président national
ASSOCIATION CANADIENNE DES MAITRES DE POSTE ET ADJOINTS
281, rue Queen Mary
Ottawa (Ontario)
K1K 1K1

Monsieur,

La présente fait suite à vos lettres du 5, 6 et 9 janvier dernier, en ce qui a trait à l'inquiétude qui entoure la présence de la Société canadienne des postes dans les régions rurales du Canada.

Vous apprendrez avec plaisir que le 17 février dernier, au terme de trois mois de négociations avec les cadres supérieurs de la Société canadienne des postes, les responsables des organisations de travail et divers groupes des communautés, j'ai annoncé un moratoire pour une durée indéterminée sur la fermeture et la conversion des bureaux de poste ruraux, et de ceux situés dans de petites localités au Canada. De plus, la fermeture proposée de bureaux de poste, dans de plus gros centres urbains, fera l'objet d'un nouveau processus de consultation, de concert avec les Conseils de consommateurs des services postaux.

Bien que la Société canadienne ne ré-ouvrira pas les bureaux de poste qui ont déjà été fermés ou convertis, il est entendu que ce Gouvernement travaillera très étroitement avec la Société pour s'assurer qu'elle demeure une entreprise dont la présence est viable partout au Canada.

Je vous remercie de l'occasion que vous m'avez offerte pour clarifier notre position sur cette question.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de la
Société canadienne des postes,

David Dingwall